

25, Bld Besson Bey – 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN
MINI-BUS AVEC LE SERVICE ENFANCE
JEUNESSE EDUCATION ET SPORT DE
CHAMPNIERS**

Service Administration générale -
Secrétariat des assemblées
N° 2017-D-206

Le **PRESIDENT** de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** du **GRAND ANGOULEME**,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au Président,
- VU, l'arrêté n°53 du 14 mars 2017 de Monsieur le président subdéléguant à Madame Anne-Laure WILLAUMEZ en sa qualité de conseillère déléguée, membre du bureau une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvée la convention passée avec le Service enfance jeunesse éducation et sport (SEJES) de la mairie de Champniers, sis 1 rue des Grives Musiciennes 16430 CHAMPNIERS, pour la mise à disposition du mini-bus Peugeot 8142 VL 16 appartenant à GrandAngoulême.

Article 2 – La mise à disposition au SEJES est consentie à titre gratuit, du lundi 10 juillet à 11h au mercredi 12 juillet 2017 à 10h.

Article 3 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **13 juillet 2017**
Publié ou notifié,
Le **13 juillet 2017**